

Sécurisation des accès Internet sur les tablettes tactiles (OS : Android)

Rappel :

Extraits du Bulletin Officiel :

Le développement de l'usage de l'internet est une priorité nationale. Il doit s'accompagner des mesures de formation et de contrôle permettant d'assurer la sécurité des citoyens et notamment des mineurs....

...Au sein de l'éducation nationale, l'usage de l'internet dans les pratiques pédagogiques est déjà largement développé et se banalise avec le déploiement généralisé des accès au réseau dans les établissements scolaires...

...Cette banalisation des accès et des usages doit bénéficier de mesures d'accompagnement adaptées, destinées à faciliter le travail des équipes pédagogiques, tout en prenant en compte les impératifs de sécurité et notamment la protection des mineurs....

Texte de référence :

BO n°9 du 26 février 2004

PROTECTION DU MILIEU SCOLAIRE

Usage de l'internet dans le cadre pédagogique et protection des mineurs

CIRCULAIRE N°2004-035 DU 18-2-2004

<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/9/MENT0400337C.htm>

Installation du Proxy :

L'académie d'Amiens a mis en place depuis 2005, un système de protection pour l'ensemble des écoles et des établissements.

L'installation du Proxy est une obligation institutionnelle dès l'instant que l'ordinateur utilisé ou pouvant être utilisé par des élèves est connecté à Internet.

Un certain nombre de sites peuvent présenter un contenu préjudiciable voire illégal, pour les élèves mineurs ou l'ensemble de la communauté éducative. La navigation libre sur l'Internet est un processus de passage d'un site à un autre, parfois sans lien entre eux. Afin d'éviter l'accès à des sites inappropriés (par exemple pornographiques, pédophile, xénophobes, racistes, antisémites, violents, ...), la navigation sur l'Internet doit être contrôlée.

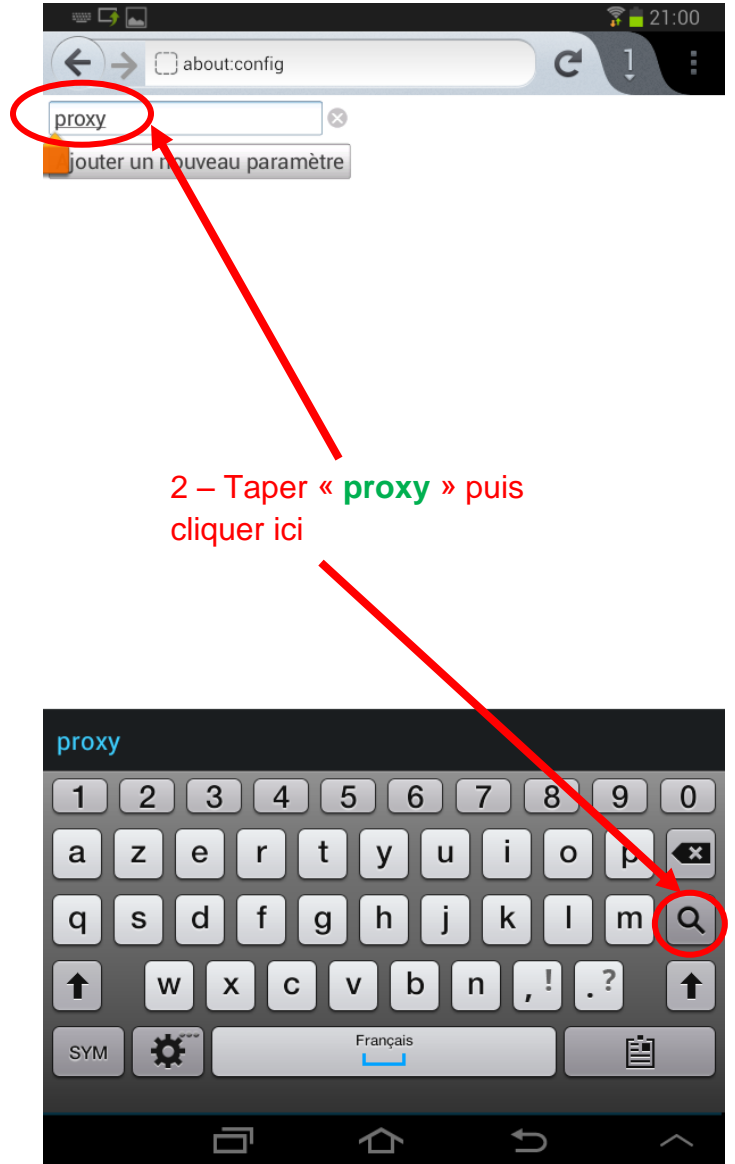
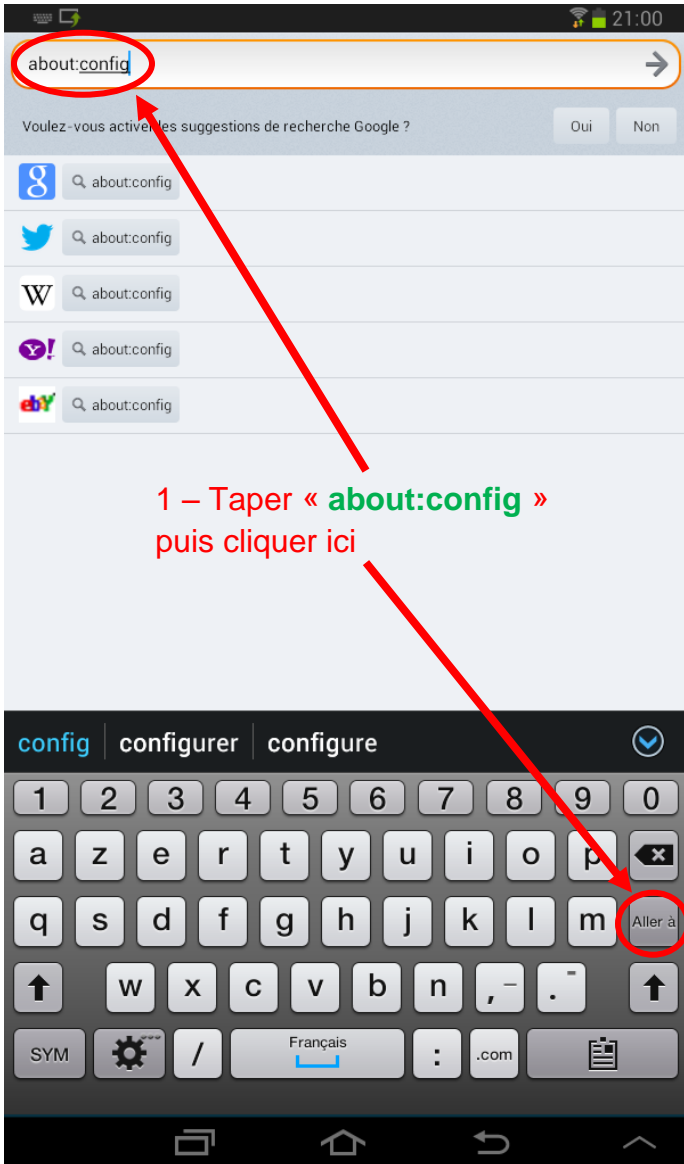
<http://www.educnet.education.fr/chrqt/GuidePratiqueFiltrage.pdf>

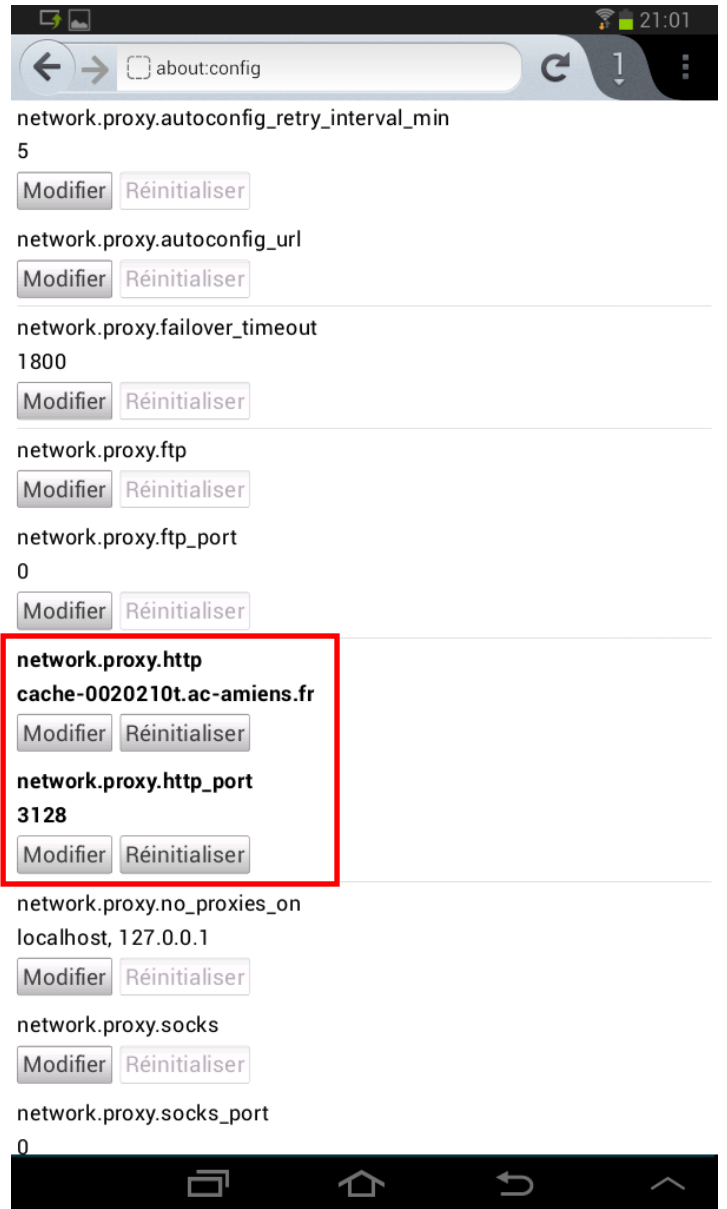
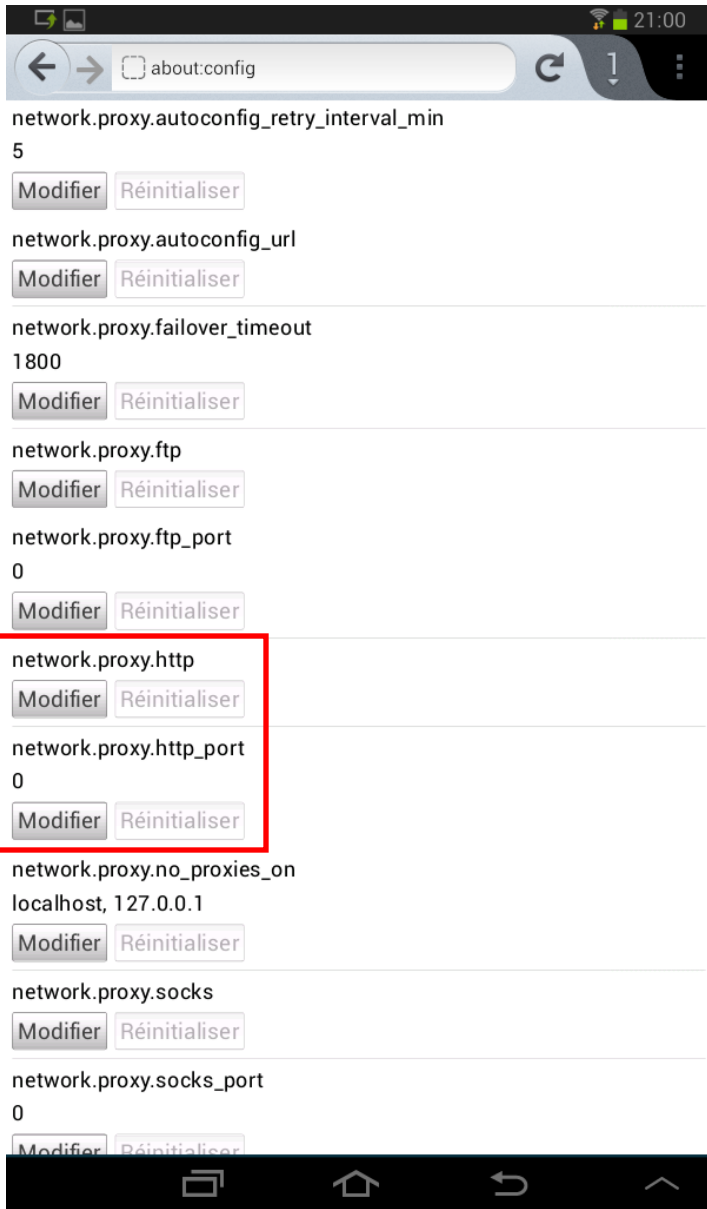
A l'attention des Directrices et Directeurs des écoles :

Vous trouverez dans les pages suivantes, les procédures d'installation du proxy. Le conseiller TICE de la circonscription pourra vous accompagner dans cette installation. Même si l'objet de ce courrier est de vous permettre de réaliser cette opération de façon autonome.

Procédure pour le paramétrage du Proxy

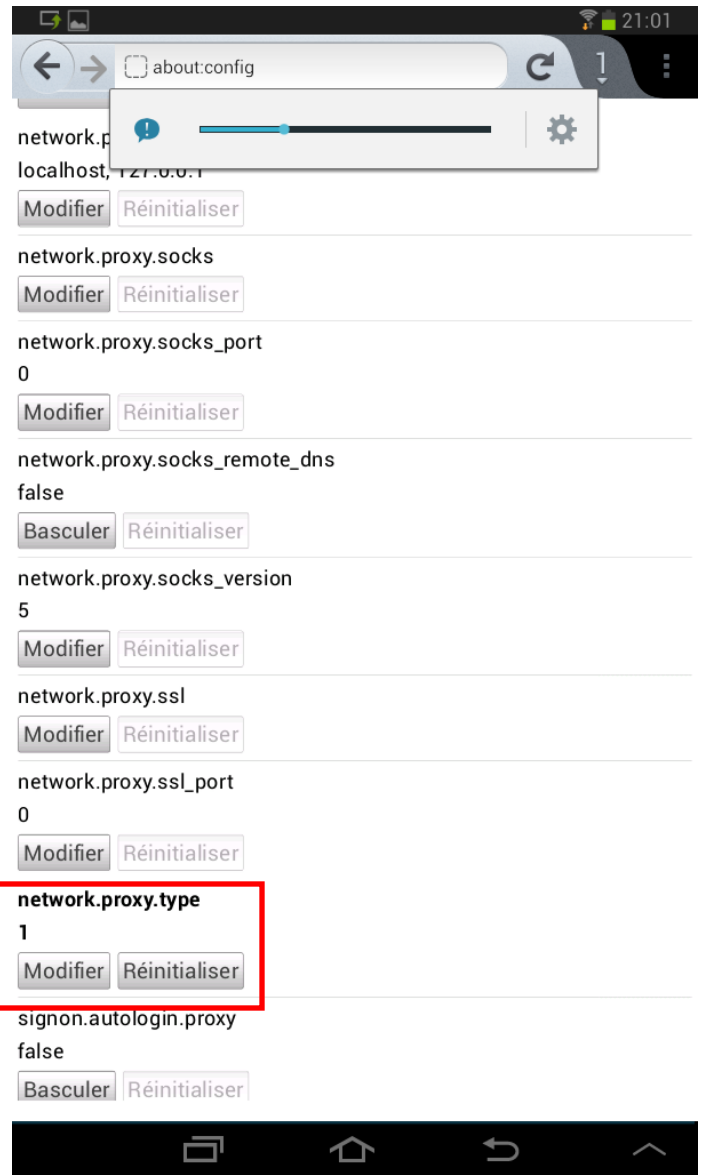
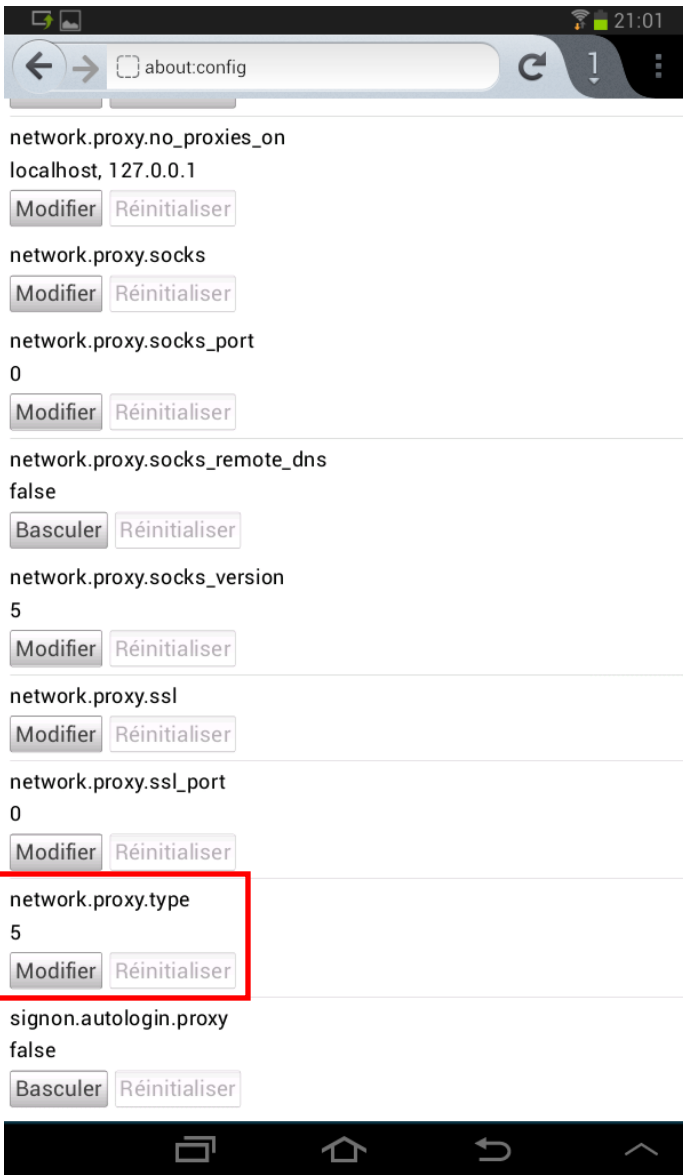
Installer **Mozilla Firefox** à partir de **Play Store**



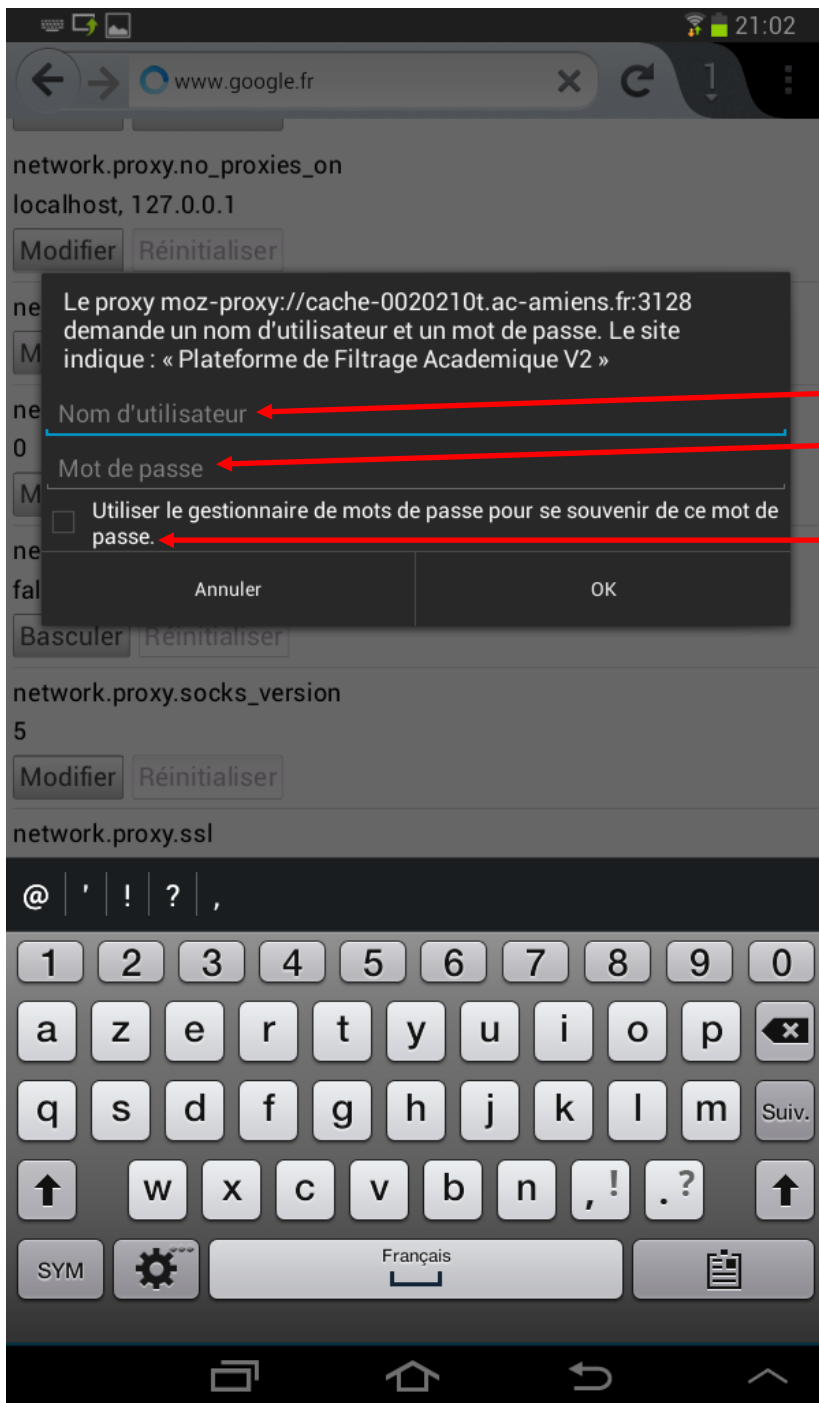


3 – **network.proxy.http** : cliquer sur « Modifier » puis entrer l'adresse correspondant à votre circonscription : **cache-002?????.ac-amiens.fr**

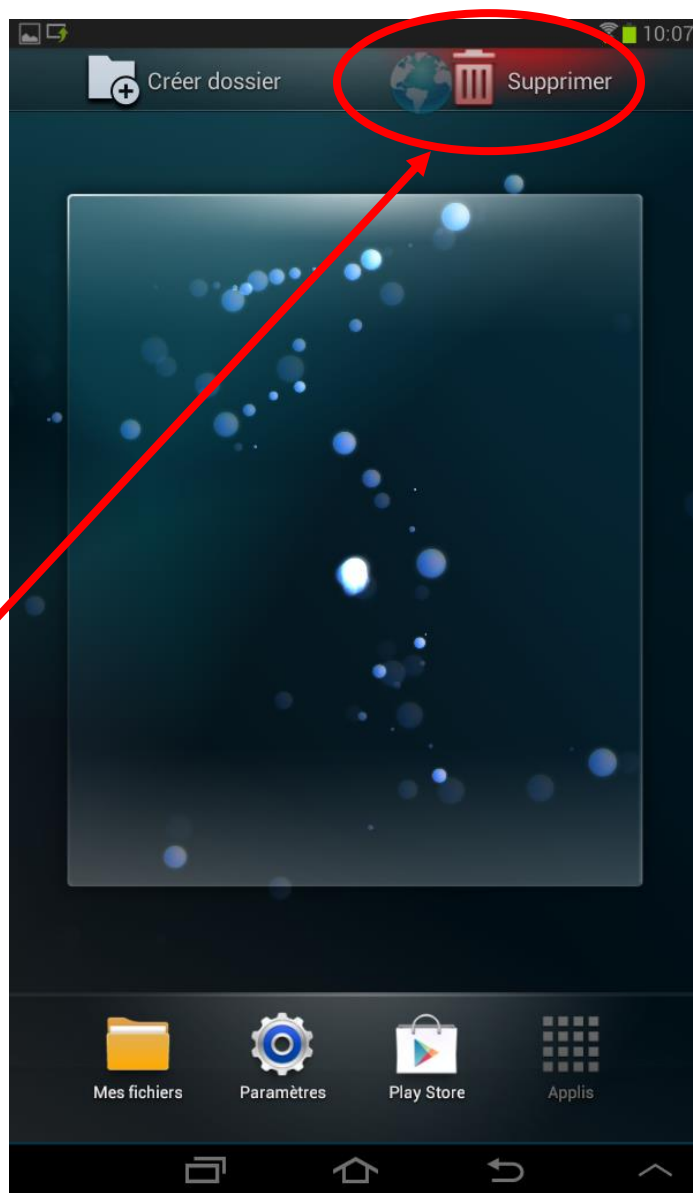
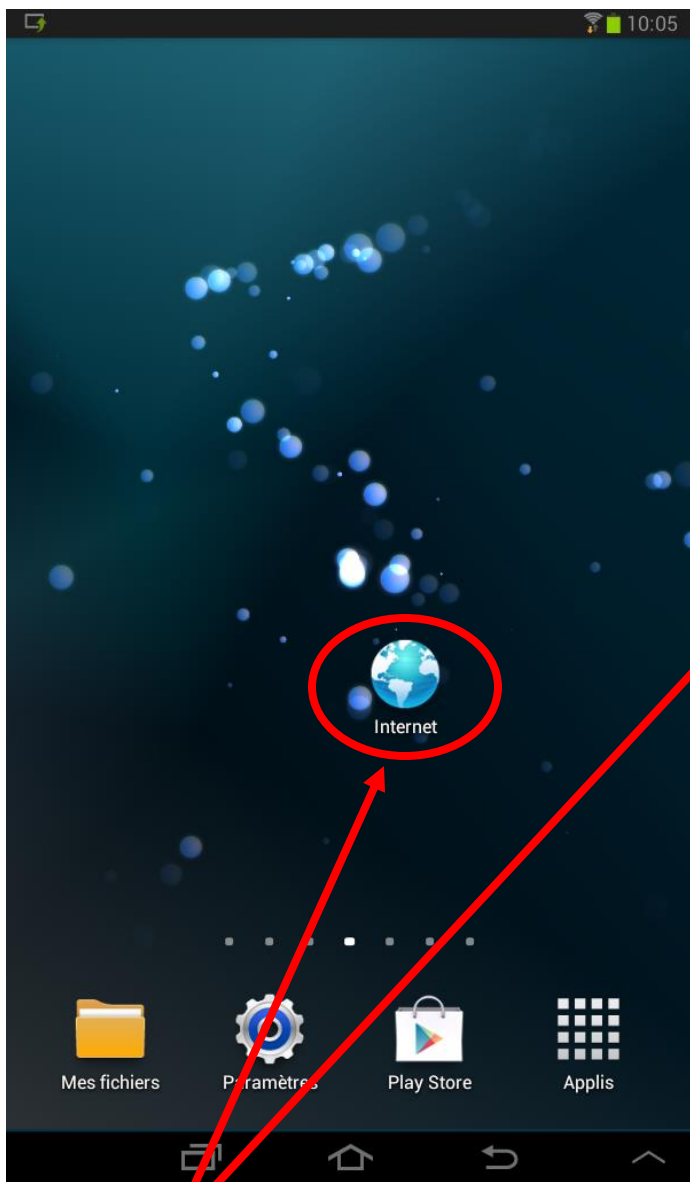
4 – **network.proxy.http_port** : cliquer sur « Modifier » puis entrer le port **3128**



4 – **network.proxy.type** : cliquer sur « Modifier » puis entrer le chiffre : 1 à la place du 5



A la première connexion, entrer le nom d'utilisateur (RNE de l'école), le mot de passe (à demander au conseiller TICE) et cocher la case permettant de sauvegarder ces paramètres pour les connexions ultérieures.



Si l'icône du navigateur internet par défaut d'Android se trouve sur l'une des pages, il est préférable de le supprimer (appui long sur le raccourci puis déplacement dans la corbeille) afin que les élèves n'utilisent pas cet accès non sécurisé.

Si besoin, on peut le récupérer en passant par le menu « Applis ».